



PNUÉ

SAICM/OEWG.1/8



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Distr. : générale
27 septembre 2011

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
internationale sur la gestion des produits chimiques
Première réunion**

Belgrade, 15–18 novembre 2011

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique :
Nouvelles questions de politique générale**

Propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Note du secrétariat

Résumé à l'intention des décideurs

1. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est convenue à sa deuxième session d'une procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
2. Deux propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial ont été reçues. La première, sur la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, a été présentée par la Suisse et la seconde, sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, par les participants à la quatrième réunion de la région africaine sur l'Approche stratégique.
3. Ces deux propositions ont été examinées lors des réunions régionales tenues ultérieurement sur l'Approche stratégique et révisées par leurs auteurs pour tenir compte des observations reçues. En application de la procédure convenue par la Conférence à sa deuxième session, le Groupe de travail à composition non limitée est invité à évaluer les propositions et à les transmettre, le cas échéant, à la Conférence à sa troisième session.

* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

I. Contexte

4. Le Plan d'action mondial, adopté par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue à Dubaï (Émirats arabes unies) en février 2006, constitue l'un des trois textes centraux de l'Approche stratégique.¹ Il définit les domaines d'activité et les activités associées pouvant être entreprises volontairement par les parties prenantes pour honorer les engagements pris dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale, et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Il s'articule autour des cinq objectifs de la Stratégie politique globale, à savoir la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le développement des capacités et la coopération technique et le trafic international illicite, mentionne les cibles possibles et décrit les indicateurs de progrès, les acteurs et les aspects de la mise en œuvre pour 273 activités.

5. Le Plan d'action mondial vise à donner des orientations à toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local pour faciliter l'identification de leurs priorités nationales ainsi que l'évaluation de l'état d'avancement des actions qu'elles ont engagées pour parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques. Les activités qui y sont énumérées doivent être étudiées et engagées selon que de besoin par les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, eu égard à leurs capacités et priorités nationales et régionales.

6. Il est déclaré dans le Plan que, lorsqu'elles élaborent leurs plans de mise en œuvre, les parties prenantes doivent accorder la priorité aux activités :

- a) Axées sur la réduction de l'écart en matière de capacité de gestion rationnelle des produits chimiques qui existe entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition;
- b) Facilitant l'exécution des accords et des travaux existants;
- c) Ciblant des problèmes actuellement ignorés par les accords et les travaux existants;
- d) Visant à faire en sorte que, d'ici à 2020 :
 - i) Les produits chimiques ou les utilisations chimiques qui présentent des risques graves ou non maîtrisables pour la santé et l'environnement,² en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages ainsi que la disponibilité de produits de remplacement sans danger et leur efficacité, ne soient plus produits et utilisés;
 - ii) Les risques liés aux rejets non intentionnels de produits chimiques qui présentent des dangers graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement,³ en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages, soient réduits au minimum;
- e) Ciblant les produits chimiques qui posent des risques graves et non maîtrisables;
- f) Favorisant le développement des connaissances scientifiques adéquates sur les risques posés par les produits chimiques pour la santé et l'environnement et la possibilité pour toutes les parties prenantes d'y avoir accès.

7. A sa deuxième session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté une procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial. Cette procédure, qui est décrite dans l'annexe II du rapport de la session⁴ et reproduite dans l'annexe I de la présente note,

1 L'Approche stratégique comprend la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'Action mondial.

2 Comme indiqué au paragraphe 14 de la Stratégie politique globale (note de bas de page 3), les groupes de produits chimiques qui pourraient, à titre prioritaire, faire l'objet d'une évaluation et d'études connexes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT); les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, les systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; les polluants organiques persistants (POP), le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités; ceux faisant l'objet d'utilisations très dispersives; et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

3 Ibid.

4 SAICM/ICCM.2/15, annexe II et discussion dans les paragraphes 39 à 46.

permet aux parties prenantes de soumettre des propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan. Ces propositions doivent être communiquées au secrétariat, accompagnées chacune d'un argumentaire en soulignant les mérites. Le secrétariat doit ensuite les afficher sur le site Internet de l'Approche stratégique pour commentaires et les diffuser pour examen aux réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique. Les parties prenantes aux réunions régionales doivent hiérarchiser les propositions pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée. Ce dernier doit ensuite évaluer les propositions, en choisissant un nombre limité d'entre elles pour examen par la Conférence à sa session suivante. La procédure prévoit que l'auteur de chaque proposition, après l'avoir révisée au besoin pour tenir compte des observations et des consultations régionales, la présente au Groupe de travail pour examen.

8. Le paragraphe 5 f) de la procédure demande au Groupe de travail à composition non limitée de tenir compte, le cas échéant, des critères suivants lorsqu'il évalue une proposition d'ajout d'activités au Plan :

- a) Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs de la Stratégie politique globale;
- b) Mesure dans laquelle le problème identifié dans la proposition a des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement;
- c) Ampleur du problème identifié;
- d) Coûts et avantages de l'activité proposée;
- e) Possibilité de contribuer à la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les participants ou au renforcement de leurs capacités;
- f) Incidence potentielle sur le budget du secrétariat de l'Approche stratégique et les ressources du Programme de démarrage rapide;
- g) Conformité et complémentarité avec les politiques ou accords internationaux en vigueur.

II. Propositions de nouvelles activités

9. A la deuxième session de la Conférence, le Gouvernement suisse a proposé que les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés soient considérés comme une nouvelle question de politique générale et que les activités associées à cette question soient ajoutées au Plan d'action mondial. Mais, la Conférence devant encore déterminer la procédure à suivre pour ajouter des activités au Plan, il ne lui pas été possible, faute de temps, d'examiner la proposition à ladite session. Elle a néanmoins adopté la résolution II/4 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés et est convenue d'inscrire la question de l'inclusion dans le Plan des activités associées à l'ordre du jour de sa troisième session.⁵

10. La proposition du Gouvernement suisse (qui prévoit un nouveau domaine d'activité) est reproduite dans l'annexe II de la présente note, sans édition formelle. Cette proposition a été examinée aux réunions régionales consacrées en 2010 à l'Approche stratégique par l'Afrique (Nairobi, 5, 7 et 8 avril), l'Amérique latine et les Caraïbes (ville de Panama, 2 et 3 juin), l'Europe centrale et orientale (Lodz, Pologne, 27–29 juin) et la région Asie-Pacifique (Beijing, 8 et 9 septembre) ainsi que lors des ateliers de sensibilisation aux nanotechnologies et aux nanomatériaux tenus parallèlement à ces réunions régionales. Les participants à toutes les réunions régionales et aux ateliers parallèles ont examiné des modifications de la proposition et des recommandations soutenant l'ajout d'activités sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés au Plan d'action mondial ont été formellement adoptées lors des réunions de la région africaine et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. On trouvera les textes des avant-projets de recommandations dans le document SAICM/OEWG.1/INF/11.

11. Le président d'un atelier international sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, tenu à Vienne du 29 au 31 mars 2011, a rendu compte des résultats des travaux de cet atelier aux participants à la réunion régionale africaine. Ces derniers ont ultérieurement adopté une résolution demandant l'inclusion d'activités sur les substances dangereuses dans les produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial et ont préparé un argumentaire du type demandé dans la procédure adoptée par la Conférence à sa deuxième session. Conformément à cette procédure, le secrétariat a mis la résolution et l'argumentaire à la disposition des réunions régionales ultérieures sur l'Approche stratégique, qui sont visées ci-dessus.

5 Ibid., par. 88.

12. L'annexe III de la présente note reproduit la proposition de la réunion régionale africaine pour l'inclusion de nouvelles activités (notamment un nouveau domaine d'activité) sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, qui a aussi été examinée aux autres réunions régionales tenues en 2011. Les participants à la réunion Amérique latine et Caraïbes ont souscrit à la proposition et ont ensuite adopté plusieurs recommandations sur la question, notamment sur des aspects comme la conception de produits permettant de réduire et d'éliminer les substances dangereuses; la transparence des informations sur la présence de substances dangereuses dans les produits; les produits de remplacement qui réduisent les risques pour la santé et l'environnement; les stratégies d'achat vertes; et la responsabilité élargie des producteurs. On trouvera l'ensemble de ces recommandations dans le document SAICM/OEWG.1/INF/11. Les participants aux réunions des pays d'Europe centrale et orientale et des pays de la région Asie-Pacifique ont examiné la proposition avec intérêt et sont convenus qu'elle devrait être examinée à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

13. Conformément à la procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan mondial d'action, adoptée par la Conférence à sa deuxième session, le Groupe de travail est invité à évaluer les deux propositions susmentionnées, en tenant compte des critères énoncés dans la procédure. Il pourra, le cas échéant, demander la révision des propositions pour faciliter leur examen par la Conférence.

14. La Conférence est déjà convenue d'examiner à sa troisième session la proposition visant à inclure dans le Plan d'action mondial de nouvelles activités relatives aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés. Le Groupe de travail voudra sans doute s'interroger sur l'opportunité de recommander l'examen par la Conférence à sa troisième session de la proposition concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques.

15. Pour ces deux propositions, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être tenir compte des rapports d'étape sur les questions de politique générale que constituent les substances dangereuses dans le cycle de vie des déchets électriques et électroniques et les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, publiés respectivement sous les cotes SAICM/OEWG.1/12 et SAICM/OEWG.1/13.

Annexe I

Procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique

Résumé

1. La présente procédure a pour objet de fournir un mécanisme simple, clair, transparent et participatif pour ajouter de nouvelles activités au Plan d'action mondial.
2. La procédure elle-même n'a pas pour objet d'examiner des activités déjà incluses dans le Plan d'action mondial, ni de modifier le statut du tableau C, tel qu'il figure dans le rapport de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (SAICM/ICCM.1/7).
3. La procédure s'applique dès la clôture de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

I. Procédure proposée

4. Des propositions d'activités additionnelles à inclure dans le Plan d'action mondial pourraient être présentées par une partie prenante ou un groupe de parties prenantes.
5. Le mécanisme d'examen et d'approbation des propositions d'activités nouvelles à inclure dans le Plan d'action mondial comprendra les étapes suivantes :
 - a) Préparation d'un argumentaire (une ébauche de ces éléments est donnée au chapitre II) par la (les) partie(s) prenante(s) auteur(s) de la proposition;
 - b) Envoi du document au secrétariat avec une copie au point focal régional pour examen à l'échelon régional. Proposition d'inscription d'un point à l'ordre du jour par le(s) point(s) focal (focaux) régional (aux) afin qu'il puisse être examiné à la (les) réunion(s) régionale(s) suivante(s), ou lors de tout autre processus de consultation, le cas échéant. Le(s) point(s) focal (focaux) régional (aux) informe (nt) le secrétariat des résultats de ces consultations;
 - c) La consultation régionale établit une liste avec un nombre limité de propositions prioritaires pour inscription à l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée, compte tenu de l'argumentaire fourni par la (les) partie(s) prenante(s);
 - d) Affichage des propositions reçues par le secrétariat ainsi que de la liste établie conformément au paragraphe 5 c) ci-dessus sur le site Internet de l'Approche stratégique et demande d'observations aux parties prenantes. Compilation des observations reçues par le secrétariat et affichage sur le site Internet. Ces observations pourraient appuyer la proposition ou s'y opposer en exposant clairement les observations communiquées;
 - e) Examen des observations par la (les) partie(s) prenante(s) auteur(s) de la proposition en vue de l'amender le cas échéant. Envoi du document révisé au secrétariat pour qu'il l'affiche sur le site Internet de l'Approche stratégique;
 - f) Examen par le Groupe de travail à composition non limitée des listes des priorités établies conformément au paragraphe 5 c) ci-dessus et évaluation des propositions qui y figurent, compte tenu des critères visés au paragraphe 5 g) ci-dessous. Présentation de la proposition à la réunion par la (les) partie(s) prenante(s) qui défende(nt) leur proposition. Le Groupe de travail à composition non limitée choisit un nombre limité de propositions à communiquer à la Conférence;
 - g) Le Groupe de travail à composition non limitée tient compte, le cas échéant, des critères suivants :
 - i) Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs de la Stratégie politique globale;
 - ii) Mesure dans laquelle le problème identifié dans la proposition a des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement;

- iii) Ampleur du problème identifié;
- iv) Coûts et avantages de l'activité proposée;
- v) Possibilité de contribuer à la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les participants ou au renforcement de leurs capacités;
- vi) Incidence potentielle sur le budget du secrétariat de l'Approche stratégique et les ressources du Programme de démarrage rapide;
- vii) Conformité et complémentarité avec les politiques ou accords internationaux en vigueur;
- h) Discussion et examen par la Conférence du document communiqué pour approbation ou décision d'autres mesures selon le cas.

II. Éléments éventuels de l'argumentaire

6. L'argumentaire devrait comprendre au moins les éléments suivants :
 - a) Résumé des informations de base, notamment pertinence de l'activité pour la protection de la santé humaine ou de l'environnement;
 - b) Indication de la manière dont l'activité contribuerait à la réalisation des engagements, objectifs, priorités et besoins aux niveaux national, régional ou mondial;
 - c) Indication de la manière dont l'activité tient compte des meilleures pratiques et sera efficace;
 - d) Informations concernant les moyens de mise en œuvre de l'activité par les pays ou les participants (exemples à l'appui);
 - e) Conclusions et proposition spécifique.
7. En règle générale, l'argumentaire devrait comprendre une description de l'activité elle-même, notamment au niveau de sa réalisation (national, régional ou mondial), et du domaine d'activité du Plan d'action mondial dans lequel elle serait entreprise ainsi qu'une indication de sa pertinence pour la protection de la santé humaine ou de l'environnement. Il devrait également suggérer les acteurs, les cibles et les délais, les indicateurs de progrès et les aspects relatifs à la mise en œuvre de l'activité proposée. Lorsqu'une activité est proposée, l'auteur principal de la proposition devrait s'efforcer d'éviter tout chevauchement avec d'autres activités figurant déjà dans les tableaux A et B du Plan d'action mondial.
8. A des fins de justification supplémentaire, l'auteur principal de la proposition pourrait envisager de la compléter par d'autres renseignements s'ils sont disponibles.
9. L'argumentaire pourrait décrire brièvement comment l'activité proposée pourrait contribuer à la réalisation des engagements pris au titre de la Déclaration de Dubaï, des objectifs énoncés au chapitre IV de la Stratégie politique globale et des priorités générales indiquées dans les paragraphes 7 et 8 du Plan d'action mondial.
10. L'argumentaire ne devrait pas avoir plus de cinq pages, références et annexes non comprises.

Annexe II

Argumentaire pour l'inclusion d'activités associées aux nanotechnologies dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique

Proposition du Gouvernement suisse

Compléter le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par la création d'un nouveau domaine d'activité et d'activités associées sur la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés.

L'utilisation des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés a connu une évolution rapide depuis la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue en 2006. Aujourd'hui, ces nouvelles technologies sont largement utilisées et font l'objet d'intenses travaux de recherche-développement dans de nombreux pays. Les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés présentent des avantages potentiels pour la société et l'économie, mais aussi des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité.

Les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés n'ont pas été considérés comme une nouvelle question de politique générale en vertu de l'Approche stratégique à la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et ne l'ont été qu'à compter de la deuxième session de la Conférence, tenue en 2009. Ils ne sont donc pas couverts par le Plan d'action mondial.

Lors de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, un débat a eu lieu sur l'inclusion d'activités associées aux nanomatériaux manufacturés et aux nanotechnologies dans le Plan d'action mondial, sur la base d'un document de séance présenté par la Suisse (SAICM/ICCM.2/CRP.6).⁶ Ce document comportait un tableau préliminaire des activités à ajouter. Les participants ont conclu que cette question devrait être examinée à la troisième session de la Conférence. Conformément à cette décision, la Suisse a consulté les parties concernées et a préparé une proposition formelle d'ajout d'un nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial, avec de nouvelles activités pour la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, pour présentation à la troisième session en 2012. Cette proposition, datée du 3 avril 2011, a été affichée sur le site Internet du secrétariat de l'Approche stratégique et envoyée à tous les points focaux régionaux et nationaux pour consultation.⁷ De plus amples consultations régionales ont eu lieu lors des ateliers régionaux sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés organisés parallèlement aux réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique en Afrique (avril 2011), en Amérique latine et dans les Caraïbes (mai 2011), en Europe centrale et orientale (juin 2011) et dans la région Asie-Pacifique (septembre 2011). Suite aux commentaires formulés dans le cadre des consultations, la Suisse a élaboré ce texte final de proposition et de tableau d'activités, qui devrait servir de base à la discussion initiale que tiendra le Groupe de travail à composition non limitée en novembre 2011.

Le domaine de travail proposé inclut de nouvelles activités visant à :

- Encourager la production et le partage de données sur les dangers et les risques liés aux nanomatériaux et aux nanotechnologies;
- Appuyer le partage d'informations techniques, juridiques et institutionnelles et le renforcement des capacités pour la gestion des nanomatériaux;
- Intégrer la gestion des nanomatériaux aux programmes en cours et prévus de gestion des produits chimiques;

⁶ Ce document de séance sera distribué en tant que document d'information.

⁷ Ce projet de proposition sera distribué en tant que document d'information.

- Soutenir le développement d'outils et de mécanismes de gestion des risques adéquats, notamment des systèmes d'information tels que les systèmes de certification.

Voir dans le tableau 1 ci-dessous la répartition des activités proposées pour ce nouveau domaine d'activité au titre des différents objectifs de l'Approche stratégique.

En application de la procédure pour l'inclusion de nouvelles activités dans le Plan d'action adoptée à la deuxième session de la Conférence, ce projet de document indique la manière dont les nouvelles activités envisagées peuvent protéger la santé humaine et l'environnement; la manière dont elles peuvent contribuer à la réalisation des engagements, objectifs, priorités et besoins aux niveaux régional ou mondial; la manière dont elles tiendront compte des meilleures pratiques et seront efficaces, et les moyens de mise en œuvre des activités par les pays ou les participants.

Informations générales, y compris la pertinence de l'activité pour la protection de la santé humaine et de l'environnement

Un document d'information de base (SAICM/ICCM.2/INF/34) concernant la nouvelle question de politique générale des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés a été établi par les États-Unis et la Suisse en tant que pays chefs de file pour orienter la discussion sur cette question et expliquer le bien-fondé de la collaboration proposée au cours la deuxième session, en 2009. Il est noté dans ce document « qu'alors que l'Approche stratégique doit servir de cadre global à la politique relative aux produits chimiques et à la gestion rationnelle de ces produits, elle ne couvre pas ce domaine de plus en plus important de la gestion des produits chimiques ».⁸

Le même document indique que quelques-unes des mêmes propriétés uniques qui font que les nanoparticules manufacturées sont adaptées à certaines applications soulèvent également des questions quant aux impacts de ces nanoparticules sur la santé humaine et l'environnement. La toxicité et le sort des nanoparticules dépendent d'une variété de propriétés physico-chimiques, telles que la taille et la forme, ainsi que des propriétés de surface comme la charge, la superficie, la réactivité et le revêtement. Ces facteurs influent également sur l'absorption et la distribution des nanoparticules dans le corps humain. En plus des particules elles-mêmes, les incidences potentielles sur la santé humaine et l'environnement de leurs produits de dégradation, ainsi que leurs interactions avec d'autres contaminants, devraient aussi être prises en considération.

Une fois dans la circulation sanguine, des études ont montré que certaines nanoparticules peuvent être transportées à travers le corps et sont absorbées par le foie, la rate, la moelle osseuse, les reins, le cœur, les organes reproducteurs, les tissus mous et les os.⁹ En outre, une étude récente a mis en évidence un transfert placentaire, démontrant la capacité de certaines nanoparticules de passer de souris gravides au cerveau et aux testicules de leur progéniture.¹⁰ Il ressort également de plusieurs études que certaines nanoparticules peuvent être transportées directement des neurones olfactifs au système nerveux central, en traversant la barrière hémato-encéphalique.

En ce qui concerne la génotoxicité des nanomatériaux, des études ont montré la capacité des nanomatériaux de pénétrer les compartiments subcellulaires contenant l'ADN, qui sont généralement imperméables aux produits chimiques synthétiques. La mobilité intracellulaire des nanomatériaux est particulièrement préoccupante lorsqu'elle est considérée à la lumière des études faisant apparaître que les nanomatériaux peuvent, directement et/ou indirectement (par le biais des stress oxydatifs), endommager l'ADN, l'ARN et/ou les histones.¹¹

⁸ Pour des informations de base concernant la nouvelle question de politique générale que constituent les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, voir la note du secrétariat, SAICM/ICCM.2/INF/34, disponible sur le site <http://www.saicm.org/documents/iccm/ICCM2/meeting%20documents/ICCM2%20INF34%20nano%20background%20E.doc>

⁹ SCENIHR, *Risk Assessment of Products of Nanotechnologies*, p. 24-29 (2009) (citant plusieurs études scientifiques) disponible sur le site : http://ec.europa.eu/health/ph_risk/committees/04_scenihhr/docs/scenihhr_o_023.pdf.

¹⁰ Takeda *et al.*, *Nanoparticles Transferred from Pregnant Mice to Their Offspring Can Damage the Genital and Cranial Nerve Systems*, *Journal of Health Science*, volume 55, numéro 1, février 2009

¹¹ *Id.*, p. 32 (faisant référence à Gonzalez et al 2008 et Landsiedel et al 2008).

En outre, d'après les éléments d'information disponibles, certains nanomatériaux peuvent être toxiques pour les écosystèmes. Par exemple, le dioxyde de titane nanométrique peut aggraver la mortalité ou entraîner des changements comportementaux ou physiologiques dans les espèces indicatrices des conditions environnementales, telles que les puces d'eau, les poissons ou les algues, et il est apparu qu'il stressait les organismes photosynthétiques, avec un risque de perturbation des cycles de l'azote et du carbone dans les écosystèmes aquatiques.¹²

Lorsque des produits chimiques s'accumulent, les concentrations tissulaires augmentent avec le temps, malgré les faibles niveaux de présence dans l'environnement de la substance chimique. Il est reconnu que « les [b]actéries et les cellules vivantes peuvent absorber des particules de taille nanométrique, constituant le point de départ de la bioaccumulation potentielle dans la chaîne alimentaire. »¹³ D'autres recherches ont montré que les vers de terre peuvent absorber les nanoparticules de cuivre présentes dans le sol. Un phénomène de bioamplification, à savoir l'augmentation de la concentration d'un toxique spécifique entre la proie et le prédateur, a également été mis en évidence pour les nanomatériaux dans l'environnement aquatique, qui renferme des formes de vie microscopiques constituant la base de tous les réseaux trophiques.¹⁴ Cette preuve de bioaccumulation montre que les risques des nanomatériaux pour la santé humaine et l'environnement peuvent¹⁵ s'accroître au fil du temps. En outre, « nombre des nanomatériaux actuellement utilisés sont composés de produits chimiques inorganiques fondamentalement non biodégradables, comme les céramiques, les métaux et les oxydes métalliques, dont la probabilité de biodégradabilité est quasi nulle. »¹⁶

Étant donné que des nanomatériaux manufacturés sont déjà présents sur le marché dans un nombre croissant de produits, y compris les peintures, les produits cosmétiques, les vêtements, les appareils ménagers, les emballages alimentaires, etc., les pays devraient tenir dûment compte des conséquences que peut avoir sur la santé ou l'environnement l'utilisation de ces nanomatériaux au cours de l'ensemble de leur cycle de vie; par exemple, les effets potentiels de la production et de l'élimination éventuelle de matériaux de taille nanométrique peuvent exiger, entre autre, de nouveaux programmes de communication sur les dangers à l'intention des recycleurs ou un réexamen des pratiques d'élimination.¹⁷ Selon les documents préparatoires de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le cadre international offert par l'Approche stratégique devrait permettre, dans ce contexte, de soutenir les pays en développement et les pays à économie en transition dans l'élaboration et l'application de politiques et activités concrètes.¹⁸

Les nouvelles activités associées aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés que la Suisse propose d'inclure dans le Plan d'action mondial pourraient donc aider les pays à s'attaquer à ce problème, à élaborer et appliquer des politiques appropriées et à recevoir l'appui nécessaire à cette fin.

Manière dont les activités peuvent contribuer à la réalisation des engagements, objectifs, priorités et besoins aux niveaux régional ou mondial

Les objectifs généraux de l'Approche internationale de la gestion des produits chimiques sont exposés en détail dans la Stratégie politique globale et la Déclaration de Dubaï. Parmi eux figurent la réduction des

¹² Voir, par exemple, Carla Cherchi et April Z. Gu, *Impact of Titanium Dioxide nanomaterials on Nitrogen Fixation rate and intracellular Nitrogen storage in Anabaena Variabilis*, 2010, *Environ. Sci. Technol.*, 2010, 44 (21), p. 8302-8307, disponible sur le site <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/es101658p>.

¹³ Autorité de protection de l'environnement des Etats-Unis, *Nanotechnology White Paper*, p. 50 (2007), disponible sur le site <http://www.epa.gov/OSA/pdfs/nanotech/epa-nanotechnology-whitepaper-0207.pdf> (citant Biswass et Wu, 2005).

¹⁴ Jason M. Unrine, Olga V. Tsyusko, Simona E. Hunyadi, Jonathan D. Judy, Paul M. Bertsch. *Effects of Particle Size on Chemical Speciation and Bioavailability of Copper to Earthworms Exposed to Copper Nanoparticles*. 2010, *Journal of Environment Quality*, 2010; 39 (6): 1942, disponible sur le site [10.2134/jeq2009.0387](http://dx.doi.org/10.2134/jeq2009.0387).

¹⁵ R. Werlin, J. H. Priester, R. E. Mielke, S. Krämer, S. Jackson, P. K. Stoimenov, G. D. Stucky, G. N. Cherr, E. Orias, P. A. Holden. *Biomagnification of cadmium selenide quantum dots in a simple experimental microbial food chain*. *Nature Nanotechnology*, 2010; DOI:10.1038/nnano.2010.251, disponible sur le site <http://dx.doi.org/10.1038/nnano.2010.251>

¹⁶ Autorité de protection de l'environnement des Etats-Unis, *Nanotechnology White Paper*, note 15 ci-dessus, p. 50.

¹⁷ Voir note I ci-dessus.

¹⁸ Voir note 1 ci-dessus.

risques, les connaissances et l'information, la gouvernance et le développement des capacités et la coopération technique. Le Plan d'action mondial est un outil évolutif qui identifie les domaines d'activité et les activités associées pouvant être entreprises par les parties prenantes pour honorer les engagements pris dans la Stratégie politique globale et la Déclaration de Dubaï et les objectifs qui y sont énoncés. Le nouveau domaine d'activité proposé vise à mettre en évidence les moyens de réaliser ces objectifs en ce qui concerne les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, en accord avec les principes énoncés au paragraphe 14 e) de la Stratégie.

A la deuxième session de la Conférence, une résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés a été adoptée. Cette résolution a appelé les parties prenantes à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leur capacité d'utiliser et de gérer les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés de manière responsable (premier paragraphe du dispositif) et a encouragé une plus grande diffusion de l'information sur la santé humaine et la sécurité de l'environnement s'agissant des produits contenant des nanomatériaux (paragraphe 7). Elle a également demandé aux gouvernements et à l'industrie de promouvoir les actions appropriées pour préserver la santé humaine et l'environnement (paragraphe 2), a reconnu le rôle des approches réglementaires, volontaires et communes dans la promotion d'une gestion responsable des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie (paragraphe 3) et a recommandé que les gouvernements et autres parties prenantes amorcent un dialogue (paragraphe 6). Les nouvelles activités qu'il est proposé d'inclure dans le Plan d'action mondial au titre du nouveau domaine d'activité relatif aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés contribueraient à la réalisation de ces objectifs. Les réunions régionales consacrées ultérieurement à l'Approche stratégique en 2009/10 et en 2011 en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale et dans la région Asie-Pacifique ont examiné plus en détail les besoins nationaux et régionaux concernant la gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés. Parmi ces besoins figurent l'établissement de partenariats et de liens de collaboration; l'accès aux financements nécessaires à la recherche sur les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement; l'élaboration de dispositions juridiques pour garantir des pratiques sûres concernant la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.

Les nouvelles activités que la Suisse propose d'ajouter au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique sont conçues pour répondre à ces besoins et priorités, comme il ressort des différentes consultations tenues au niveau régional et de la résolution adoptée à l'unanimité par la région africaine et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2009/10 et 2011.

Par exemple, pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions juridiques nécessaires à l'application de pratiques sûres durant toutes les phases de la vie des nanomatériaux, la Suisse propose d'inclure des activités visant à évaluer les lacunes des cadres juridiques et institutionnels, à encourager et améliorer le partage d'informations sur les politiques nationales et régionales et les initiatives réglementaires, à identifier, renforcer et faire appliquer la législation concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des nanomatériaux et à promouvoir des lignes directrices techniques et des normes harmonisées.

De même, pour répondre aux vœux exprimés par les régions et les pays, qui ont souhaité disposer de davantage d'informations sur les incidences potentielles sur la santé humaine et l'environnement des nanomatériaux manufacturés, la Suisse propose d'ajouter des activités destinées à améliorer la compréhension des répercussions sur la sécurité et la santé environnementales, grâce notamment à un meilleur partage des informations et à l'approfondissement des recherches sur les nanomatériaux manufacturés.

Manière dont les activités tiendront compte des meilleures pratiques et seront efficaces

Les activités incluses dans le nouveau domaine d'activité proposé sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés visent à faciliter le partage des meilleures pratiques, notamment en favorisant l'échange d'informations sur les initiatives réglementaires et volontaires existantes, par exemple dans le domaine de la protection des travailleurs impliqués dans la fabrication, l'utilisation ou l'élimination des nanomatériaux manufacturés.

Par ailleurs, en favorisant l'échange d'informations techniques et réglementaires, ces activités devraient permettre aux pays moins avancés de tirer parti des connaissances accumulées par la plupart des pays développés, notamment dans le cadre des initiatives régionales existantes, comme le Groupe de travail de

l'OCDE sur les nanomatériaux manufacturés, et des efforts de définition faits par l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et l'Organisation internationale de normalisation.

Moyens de mise en œuvre des activités par les pays ou les participants (avec des exemples)

Les activités proposées, telles que la promotion des partenariats public/privé, l'inclusion des nanomatériaux et des nanotechnologies dans les programmes existants de gestion des produits chimiques, le réexamen des instructions utiles à une telle inclusion, le développement de projets pilotes dans les pays en développement et les pays à économie en transition, l'élaboration de systèmes d'étiquetage des nano-produits sur la base des meilleures pratiques, pourraient être autant de moyens adaptés de mise en œuvre par les pays ou les participants.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	1. Élaborer et mettre en place, sur la base du principe de précaution, des lignes directrices techniques et des normes harmonisées sur les nanotechnologies et les nanomatériaux, et en promouvoir l'adoption.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2017	Élaboration de lignes directrices et de normes.	
	2. Identifier, renforcer et mettre en œuvre les instruments juridiques nécessaires pour assurer le recours aux meilleures pratiques pour la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, universités ONG et autres groupes intéressés	2012-2015	Mise en place et application dans tous les secteurs concernés des meilleurs pratiques pour la production, l'utilisation, le transport et l'élimination des nanomatériaux manufacturés.	
	3. Renforcer l'implication active du secteur de la santé dans le dépistage, le traitement et le suivi des maladies potentiellement attribuables à l'exposition professionnelle aux nanomatériaux manufacturés et mettre au point et appliquer des mesures préventives.	OMS, BIT, gouvernements nationaux, industrie, ONG et autres groupes intéressés	2012-2020	Projet OMS/BIT visant la détection, le traitement et le suivi des maladies potentiellement attribuables à l'exposition professionnelle aux nanomatériaux manufacturés. Adoption de lignes directrices sur les mesures de prévention.	
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	4. Améliorer la compréhension des conséquences pour la santé et la sécurité professionnelles, publiques et environnementales, y compris les risques, des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, grâce à un approfondissement des recherches.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, universités ONG et autres groupes intéressés	2012 – 2018	Augmentation significative dans toutes les régions du nombre de documents de recherche accessibles au public sur les dangers et les risques.	Coordination par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
	5. Soutenir et, si possible, accroître le financement	Gouvernements nationaux, organisations	2012 – 2020	Augmentation significative dans toutes les régions du	Établissement de centres d'échanges

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	des recherches indépendantes sur les conséquences pour la santé et la sécurité professionnelles et environnementales des nanomatériaux manufacturés.	intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités		<p>nombre de documents de recherche revus par les pairs et accessibles au public sur les dangers et les risques.</p> <p>Accroissement des crédits alloués dans le budget national à la recherche sur les nanotechnologies.</p> <p>Nombre de possibilités de financement disponibles pour encourager la recherche sur les nanotechnologies.</p> <p>Rapports entre les projets approuvés et les projets proposés.</p> <p>Nombre total d'étudiants en toxicologie.</p>	d'information au niveau national et international.
	6. Améliorer le partage d'informations sur les initiatives politiques et réglementaires nationales et internationales.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités	2012 – 2015	Toutes les parties prenantes sont informées des dangers et des risques des nanomatériaux. Toutes les parties prenantes ont accès aux informations pertinentes disponibles.	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
	7. Établir un inventaire national reflétant la situation de la recherche, de la production et de la commercialisation dans le secteur des nanomatériaux.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, universités, ONG et autres groupes intéressés	2012-2015	Nombre d'inventaires nationaux établis.	
	8. Mettre au point des systèmes obligatoires d'étiquetage des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015	Étiquetage des nanomatériaux.	
	9. Mettre en place des registres nationaux ou régionaux des nanomatériaux manufacturés produits,	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales	2012-2015	Nombre de registres nationaux mis en place.	

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	importés ou incorporés dans des produits.				
	10. Élaborer et promouvoir un système mondial volontaire de certification de la présence de nanomatériaux manufacturés dans les produits.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012-2020	Élaboration d'un système de certification.	
	11. Mettre au point des critères à incorporer dans le Système général harmonisé pour assurer la sécurité des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales, industrie, ONG	2012-2015	Élaboration et incorporation dans le Système général harmonisé de critères pour l'étiquetage des nanomatériaux manufacturés.	Conseil économique et social de l'ONU, organisations d'intégration économique régionale, BIT, Organisation mondiale des douanes
	12. Améliorer les systèmes existants de gestion de l'information pour y inclure des informations spécifiques aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015	Inclusion dans les fiches de données sur la sécurité des matériaux d'informations pertinentes sur les nanomatériaux. Mise au point de base de données (par exemple, portails sur les nanoproduits).	
	13. Réaliser des analyses du cycle de vie pour les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations internationales, ONG, industrie, syndicats, chambres de commerce	2012 -2015	Nombre d'analyses du cycle de vie réalisées pour les nanomatériaux manufacturés; Disponibilité d'instruments pour la réalisation de ces analyses.	
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	14. Mettre en évidence, rendre plus accessibles et, au besoin, préciser les instructions existantes concernant l'intégration des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés dans les programmes nationaux de gestion des produits chimiques, et identifier les lacunes éventuelles.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015	Inclusion d'un nombre croissant de nanomatériaux dans les programmes de gestion des produits chimiques. Amélioration de l'accès aux instructions existantes.	

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	15. Intégrer les nanomatériaux et les nanotechnologies dans le programme national de gestion des produits chimiques.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015	Inclusion d'un nombre croissant de nanomatériaux dans les programmes de gestion des produits chimiques.	Implication de toutes les parties prenantes et application des lignes directrices mises au point par les organisations intergouvernementales.
	16. Mettre en évidence les lacunes et les besoins caractérisant le cadre juridique et institutionnel applicable aux problèmes intéressant expressément les nanomatériaux, notamment les problèmes de mise en œuvre, et y remédier.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités	2012 – 2015	Rapports sur les lacunes réglementaires et institutionnelles. Mise en place et application d'une nouvelle législation concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.	
	17. Établir un plan national de coordination politique et institutionnelle concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012-2015	Nombre de plans nationaux de coordination politique et institutionnelle mis en place.	Implication de toutes les parties prenantes et application des lignes directrices mises au point par les organisations intergouvernementales..
	18. Identifier, renforcer et appliquer les dispositions réglementaires concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des nanomatériaux.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015	Mise en place et application de la législation pertinente et/ou des meilleures pratiques dans tous les secteurs concernés.	Élaboration d'un projet pilote pour la gestion durable des déchets contenant des nanomatériaux.
	19. Élaborer une nouvelle législation et/ou mettre à jour la législation existante de façon à couvrir tout l'éventail des situations professionnelles dans lesquelles des nanomatériaux sont manipulés, de façon à protéger les travailleurs, the public et	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 – 2015"	Pleine mise en œuvre de la législation pertinente dans tous les secteurs concernés.	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	l'environnement contre les effets négatifs potentiels des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés.				
	20. Promouvoir la responsabilité élargie des producteurs tout au long du cycle de vie des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie ou associations de l'industrie, universités ONG	2012-2015	Nombre de pays ayant mis en place des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (volontaires ou obligatoires). Nombre de fabricants appliquant ces systèmes.	Implication de l'Association des chambres de commerce et d'industrie.
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	21. Améliorer la compréhension des conséquences pour la santé et la sécurité environnementales, publiques et professionnelles des nanomatériaux manufacturés, grâce des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et au partage et à la diffusion des informations.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, universités, ONG, groupes de consommateurs, centres de recherche publics et communautaires, syndicats et autres groupes intéressés	2012-2020	Les principales parties prenantes, notamment les consommateurs et les travailleurs, sont informées des dangers et des risques des nanomatériaux. Nombre d'ateliers nationaux et régionaux sur les nanomatériaux. Établissement d'inventaires des nanomatériaux, précisant leurs risques pour l'environnement, la santé et la sécurité, et accessibilité de ces inventaires à toutes les parties concernées.	

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	22. Encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour assurer la gestion écologiquement rationnelle des nanomatériaux ainsi qu'un soutien financier adéquat pour aider les pays en développement, les États insulaires en développement et les pays à économie en transition à développer les capacités scientifiques, techniques et juridiques nécessaires pour faire face aux risques associés.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités	2012 – 2015	Nombre de partenariats public/privé signés.	
	23. Élaborer un guide sur les lacunes juridiques et institutionnelles et l'évaluation des besoins.	Gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et internationales (Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques), industrie, universités, ONG et autres groupes intéressés	2012-2015	Document d'orientation disponible.	

Annexe III

Argumentaire pour l'inclusion de substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : compléter le Plan d'action mondial par la création d'un nouveau domaine d'activité et d'activités associées sur la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques

1. La fabrication de produits électriques et électroniques s'est accrue de manière importante au cours des dernières décennies et des milliards de tels produits sont maintenant fabriqués et consommés à l'échelle mondiale. En outre, la fabrication de produits électriques et électroniques fait appel à des milliers de substances chimiques et d'autres matières dont beaucoup sont dangereuses. Parmi les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques grand public figurent des phtalates, des métaux lourds comme le cadmium, le plomb et le mercure et des polluants organiques persistants comme les ignifugeants bromés, en plus d'autres substances cancérigènes, mutagènes et nuisibles à la reproduction et au développement, et de composés perturbateurs du système endocrinien.¹⁹
2. Un autre problème préoccupant est la rareté des données sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie de ces produits, et en particulier celles présentes dans les produits électriques et électroniques et sur les lieux de travail et dans les communautés autour des sites d'extraction, de production et d'élimination.²⁰
3. La consommation à grande échelle de produits électriques et électroniques a entraîné la production massive de déchets électriques et électroniques. Ces derniers sont devenus un fléau mondial, en raison non seulement de leur quantité, mais aussi des diverses substances dangereuses qu'ils renferment qui, lorsqu'elles ne sont pas gérées de façon appropriée, en particulier, dans les pays à économie en transition et les pays en développement, sont rejetées dans l'environnement, posant ainsi des risques considérables pour l'environnement et la santé humaine.
4. La question des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques a été adoptée comme nouvelle question de politique générale par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, en mai 2009. Cependant, le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques n'a pas encore abordé cette question. La région Afrique propose d'inclure un nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial, y compris de nouvelles activités pour la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en 2012.
5. Le nouveau domaine d'activité proposé comprend les activités suivantes pour s'attaquer aux problèmes en amont, à mi-chemin et en aval du cycle de vie des produits électriques et électroniques :
 - a) Identifier, recueillir et promouvoir un ensemble de ressources sur les meilleures pratiques pour gérer les flux d'informations sur les substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques, en particulier des informations sur les données relatives aux dangers et aux risques pour la santé et la sécurité des humains et l'environnement;
 - b) Compiler et diffuser les meilleures pratiques dans les procédures organisationnelles des entreprises pour gérer les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques; et élaborer des documents d'orientation pour les Parties et les parties prenantes intéressées comprenant des systèmes de gestion des produits chimiques; des investissements dans la chimie

¹⁹ SAICM/ICCM.2/INF/36.

²⁰ SAICM/RM/Afr.4/INF/1, annexe I et SAICM/RM/LAC.2/3, annexe C.

écologique; des activités de prévention telles que la réduction au minimum des déchets; en plus du renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits électriques et électroniques;

c) Compiler, échanger et diffuser des informations sur les substances chimiques préoccupantes pour la santé humaine et l'environnement incorporées dans les produits électriques et électroniques, y compris des résumés sur les dangers et des données toxicologiques concernant ces substances chimiques;

d) Promouvoir la fabrication écologiquement rationnelle par le biais d'une production durable et plus propre et de la prévention de la pollution; en plus de l'identification d'outils et des meilleures pratiques qui favorisent la conception pour la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses;

e) Appuyer les mesures politiques, juridiques, techniques et réglementaires qui encouragent la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques;

f) Élaborer, promouvoir et appliquer des limites d'exposition basées sur la santé pour les travailleurs qui assurent une protection égale sur le lieu de travail et dans la communauté;

g) Promouvoir et appliquer des politiques intégrées sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques, en veillant à la participation des parties prenantes concernées.

6. Ces activités sont exposées de façon plus détaillée dans le tableau ci-après.

7. En ce qui concerne la modification des modes de consommation et de production non durables, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable demande un renouvellement de l'engagement pris dans l'Action 21 de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement; et d'appuyer les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.

8. Le présent document de proposition décrit la manière dont les activités du domaine d'activité proposé peut protéger la santé humaine et l'environnement et répondre aux besoins, priorités, objectifs et buts aux niveaux mondial, régional et national. Il tiendra compte des meilleures pratiques internationales et des moyens efficaces de mise en œuvre au niveau national ou international, selon qu'il conviendra.

Informations de base, notamment la pertinence de l'activité pour la protection de la santé humaine et de l'environnement

9. Le document SAICM/ICCM.2/INF/36, élaboré comme un document d'informations générales pour orienter les discussions sur la nouvelle question de politique générale des déchets électroniques et pour fournir une justification concernant les mesures de coopération proposées à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, note qu'un certain nombre d'activités dans le Plan d'action mondial portent sur la gestion et le trafic illicite des déchets, mais qu'aucune de ces activités n'aborde précisément les problèmes propres aux déchets électroniques et aux produits électriques et électroniques.

10. Le document souligne le fait que les déchets et les produits électriques et électroniques contiennent une foule de composantes et matières toxiques pouvant causer des dommages importants à l'environnement et à la santé humaine et animale si des méthodes de recyclage et d'élimination rudimentaires sont utilisées. Le déversement de déchets électriques et électroniques dans tout milieu a des conséquences sanitaires néfastes, telles que la lixiviation des toxines (dans les sols, l'air et les eaux souterraines) qui peuvent par la suite entrer dans la chaîne alimentaire. Les experts médicaux ont mis en garde contre les dommages que l'exposition à ces substances peut causer au sang, au système nerveux, à l'ADN, au système immunitaire et aux reins; elle peut conduire à des troubles respiratoires et cutanés ainsi qu'à des cancers du poumon et peut interférer avec les hormones régulatrices et le développement cérébral (Osuagwu et Ikerionwu, 2010).

11. Divers produits électriques et électroniques ont été confirmés comme dangereux en utilisant la procédure de caractérisation de la toxicité des lixiviats (Musson et autres, 2000; Li et autres, 2006). Le fonctionnement actuel de plusieurs méthodes de traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie, telles que la mise en décharge, l'incinération avec les déchets solides municipaux et le recyclage mécanique, entraîne des émissions de métaux lourds et de polluants organiques dans l'air, l'eau et les sols.

Manière dont l'activité peut contribuer à répondre aux besoins, priorités, objectifs et buts aux niveaux mondial, régional et national

12. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique reconnaît l'importance d'adopter une approche du cycle de vie pour la gestion des produits chimiques, et d'une information adéquate à tous les stades du cycle de vie, en ce qui concerne les substances chimiques présentes dans les produits et le trafic international illicite. Les paragraphes 13–15 et 18 de la Stratégie politique globale sont particulièrement pertinents.

13. Le paragraphe 13 énonce les buts à l'horizon 2020 de l'Approche stratégique en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie; et le paragraphe 14 insiste sur la nécessité de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement et les groupes vulnérables exposés à des produits chimiques toxiques tout au long du cycle de vie de ces produits. Le paragraphe 15 vise à garantir que l'information sur les substances chimiques, y compris, le cas échéant, les substances incorporées dans des produits, soit, tout au long de leur cycle de vie, disponible, accessible, conviviale, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes; alors que le paragraphe 18 vise à prévenir le trafic international illicite de substances, mélanges de substances, composés et déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits et strictement réglementés, y compris les produits qui en contiennent.

14. Énoncés dans la Stratégie politique globale, les objectifs généraux de l'Approche stratégique comprennent la prévention de la pollution, la réduction des risques, le renforcement des capacités, l'échange des connaissances et de l'information, la gouvernance, les partenariats et la coopération technique. Le Plan d'action mondial fournit la plateforme établissant les domaines d'activité et les activités associées que les parties prenantes peuvent entreprendre pour mettre en œuvre les objectifs et les buts de la Stratégie politique globale. Le nouveau domaine d'activité proposé fournit une feuille de route pour réaliser les objectifs de la Stratégie politique globale concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques.

15. La résolution II/4 sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a invité les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à préparer, planifier et organiser, dans la mesure des ressources disponibles, un atelier pour examiner les questions relatives aux produits électriques et électroniques, sur la base d'une approche du cycle de vie. Dans le cadre de la planification de l'atelier, les objectifs suivants ont été jugés importants : la réduction et l'élimination éventuelle des substances réglementées ou dangereuses incorporées dans les produits et les déchets électriques et électroniques; les besoins en matière d'information concernant les substances dangereuses incorporées dans les produits et les déchets électriques et électroniques tout au long de la chaîne d'approvisionnement durant leur cycle de vie, l'élaboration de directives techniques et le renforcement des capacités; la gouvernance; et la sensibilisation et l'éducation. Les activités du nouveau domaine d'activité dont l'inclusion est proposée dans le nouveau Programme d'action mondial sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques appuieraient la réalisation de ces objectifs.

16. En outre, quatre réunions régionales ont été organisées par le secrétariat de l'Approche stratégique en 2009 et 2010 dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et Pacifique, de l'Europe centrale et orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre desquelles les participants ont examiné la question des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques et fourni des précisions sur les besoins des pays de ces régions et les attentes concernant le résultat de l'atelier international. Une grande attention a été portée à la question de la conception écologique, l'élimination, si possible, des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques, la nécessité de protéger la santé des travailleurs tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques et le besoin de renforcer les capacités et les institutions.

17. Le nouveau domaine d'activité que l'Afrique propose d'inclure dans le Plan d'action mondial est conçu pour aider à répondre aux besoins, priorités et buts adoptés par les participants aux réunions régionales susmentionnées.

Indication de la manière dont l'activité tient compte des meilleures pratiques et sera efficace

18. Les activités comprises dans le nouveau domaine d'activité proposé visent à faciliter l'adoption et l'échange des meilleures pratiques internationales, la mise en commun d'informations et l'échange de données sur les dangers et les risques, les initiatives institutionnelles et réglementaires menées à titre volontaire, par exemple sur l'exposition et le suivi, et la surveillance sanitaire et la prévention des maladies pour assurer la protection des travailleurs pendant la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits électriques et électroniques.

Moyens de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional ou national

19. Certaines des activités proposées, y compris le renforcement des actuels mécanismes de gestion des produits chimiques pour englober les substances dangereuses présentes dans les produits électriques et électroniques, la promotion de partenariats public-privé, la mise au point de systèmes d'information ou d'étiquetage sur les substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques fondés sur les meilleures pratiques internationales, le renforcement des capacités dans le cycle de vie et l'élaboration de projets pilotes, pourraient fournir des moyens de mise en œuvre au niveau national. La coopération bilatérale et multilatérale pourrait être un moyen de mise en œuvre au niveau régional ou mondial

Proposition concernant l'inclusion de nouvelles activités dans le cadre d'un nouveau domaine d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques

Domaine d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Éco-conception des produits électriques et électroniques	Compiler et communiquer les listes de substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques posant des risques pour la santé humaine ou l'environnement	Gouvernements, Union européenne, Agence américaine pour la protection de l'environnement, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Convention de Rotterdam, Approche stratégique, industrie, organisations non gouvernementales, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques, ONUDI, institutions universitaires	2012–2015	Base de données et informations aisément disponibles sur les dangers et les risques posés par les substances chimiques présentes dans les produits électriques et électroniques	Coordination de l'IOMC Création de comités de coordination au niveau national et de réseaux (nationaux, régionaux et mondiaux) auxquels participent toutes les parties prenantes principales
	Promouvoir des partenariats public-privé pour la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques	Gouvernements, Union européenne, industrie, organisations non gouvernementales, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques, ONUDI, institutions universitaires	2012–2015	Nombre de partenariats établis Nombre de projets entrepris	Création de partenariats public-privé ou utilisation de partenariats existants Réseaux mondiaux, régionaux et nationaux auxquels participent toutes les parties prenantes principales
	Évaluer et combler les lacunes dans les politiques et les cadres juridiques et institutionnels existants relatifs à la conception des produits électriques et électroniques	Gouvernements, Union européenne, organisations non gouvernementales, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, ONUDI, institutions universitaires	2012–2015	Rapports sur les lacunes réglementaires et institutionnelles dans la conception de produits électriques et électroniques respectueux de l'environnement et nombre de cargaisons illicites d'équipements en fin de vie interceptées Nombre de pays dotés de politiques, législations, règlements et directives pertinentes	Création de comités interorganisations et multipartites
	Identifier les outils et les meilleures pratiques qui favorisent une conception permettant la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, ONUDI, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, institutions universitaires	2012–2015	Nombre d'outils d'éco-conception identifiés Directives sur les meilleures pratiques	IOMC Coordination nationale, régionale et mondiale

Domaine d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	Promouvoir l'harmonisation des politiques et règlements qui appuient la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses incorporées dans les produits électriques et électroniques	Gouvernements et administrations régionales, industrie, organisations non gouvernementales, institutions universitaires	2015	Nombre de politiques et législations harmonisées	Coordination nationale, régionale et mondiale
Fabrication écologiquement rationnelle	Promouvoir la production durable et la prévention de la pollution	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, ONUDI, UNITAR, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, centres régionaux de la Convention de Bâle, centres pour une production plus propre	2012–2015	Disponibilité d'outils de prévention de la pollution Taux de conformité aux meilleures pratiques internationales Matériel de sensibilisation Disponibilité de systèmes de surveillance de la pollution	Infrastructures Capacités techniques
	Accorder un rang de priorité élevé à la réduction de l'exposition; éliminer ou remplacer les plus dangereux des substances préoccupantes ²¹ et des procédés de production	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, Convention de Bâle, Convention de Stockholm	2012–2015	Nombre de solutions de remplacement ou de produits de substitution fabriqués et fonctionnant efficacement État de santé des travailleurs et des communautés locales	Infrastructures pour la production de produits de remplacement Capacités techniques
	Mener des travaux de recherche et développement sur des substances chimiques de remplacement et des procédés de production plus sûrs et sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, ONUDI, UNITAR, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Banque mondiale, institutions universitaires	2012–2015	Contributions scientifiques	Fourniture d'une assistance, y compris la formation et l'équipement
	Déterminer, promouvoir et appliquer, à l'intention des travailleurs, des limites d'exposition basées sur des critères de santé qui garantissent une protection égale sur le lieu de travail et	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, Banque mondiale	2012–2015	Nombre de normes opérationnelles liées à la santé élaborées	Établissement de normes et délivrance d'autorisations Surveillance de l'exposition Disponibilité de l'information sur la santé au travail

²¹ Les substances préoccupantes comprennent celles qui sont persistantes, bioaccumulables et toxiques et/ou qui sont cancérigènes, mutagènes et nuisibles à la reproduction ou au développement, neurotoxiques, nuisibles au développement neurologique, nuisibles à l'appareil respiratoire, immunotoxiques, nuisibles à l'organisme, ou sont des perturbateurs du système endocrinien.

Domaine d'activité	Nouvelle activité	Acteurs	Calendrier	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	dans la communauté				
Gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques	Évaluer les lacunes dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels existants, y compris le contrôle des mouvements transfrontières et du trafic illicite	Gouvernements et administrations régionales, Convention de Bâle, ONUDI, industrie, organisations non gouvernementales, Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement, Réseau international pour le respect et l'application du droit de l'environnement	2012–2015	Nombre de politiques, législations et règlements élaborés et appliqués Nombre de cargaisons illicites interceptées	Capacités techniques Participation multipartite
	Créer des approches volontaires Responsabilité élargie des fabricants - systèmes de reprise des produits électriques et électroniques	Gouvernements, industrie, organisations non gouvernementales, associations de consommateurs	2012–2015	Nombre de systèmes de reprise Produits en fin de vie	Infrastructures, y compris les réglementations
					Infrastructures Capacités techniques
	Mener des projets pilotes sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électriques et électroniques	Gouvernements et administrations régionales, ONUDI, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques, centres régionaux de la Convention de Bâle, industrie, institutions universitaires	2012–2015	Nombre de personnes du secteur informel formées avec succès dans les domaines de la gestion écologiquement rationnelle des déchets; la collecte et le démantèlement durables des produits électriques et électroniques en fin de vie; et le contrôle du trafic illicite des produits électriques et électroniques en fin de vie. Nombre de projets pilotes Nombre de rapports de projets	Outils de formation Fourniture d'une assistance, y compris la formation et l'équipement
Sensibilisation	Promouvoir la sensibilisation, l'information, l'éducation et la communication pour toutes les parties prenantes concernées tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Gouvernements, ONUDI, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques, Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques, centres régionaux de la Convention de Bâle, industrie, institutions universitaires, organisations non gouvernementales	2012–2015	Quantité de matériels de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication produite Niveau de sensibilisation des parties prenantes	Infrastructure pour la diffusion d'informations